



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 71717

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer au sujet de l'écotourisme. Cette nouvelle forme de tourisme éthique et respectueux de la nature connaît un développement significatif et constitue aujourd'hui un véritable segment de marché. En conséquence, il lui demande de lui présenter les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour soutenir et développer l'écotourisme.

## Texte de la réponse

La France est présente dans la plupart des grands ensembles biogéographiques mondiaux et bénéficie ainsi d'un patrimoine naturel de premier ordre, tant en métropole qu'en outremer. A ce titre, elle doit assumer une responsabilité particulière pour sa préservation, comme le rappelle la stratégie nationale de biodiversité présentée par le gouvernement en février 2004. En matière de tourisme, cela suppose d'encourager le développement d'une offre respectueuse de l'environnement, dont l'écotourisme est emblématique. Encore marginale et diffuse, une offre d'écotourisme s'est progressivement constituée en France, comme l'avait montré en 2002, l'étude de l'Agence française de l'ingénierie touristique « Écotourisme : expériences françaises ». Ce guide de savoir-faire recense les bonnes pratiques pour alimenter les programmes de coopération internationale développés par les acteurs français. Le ministère délégué au tourisme, par exemple, met en oeuvre l'action « Développer des partenariats en matière de développement durable et d'écotourisme » du programme triennal de travail dans le domaine du tourisme entre la France et le Québec (2004-2006). Par ailleurs, en 2005, le ministère délégué au tourisme collabore à la mise en oeuvre par le ministère des affaires étrangères d'un projet intitulé « fonds de solidarité prioritaire tourisme durable » dans lequel l'écotourisme peut être un axe de travail. Sur le territoire national, le ministère délégué au tourisme soutient le développement d'une offre d'écotourisme élaborée progressivement par ses partenaires (fédération des parcs naturels régionaux de France, fédération française des stations vertes de vacances...). Il s'agit de conforter le positionnement des territoires français comme destinations qui prennent en compte la problématique environnementale et plus largement d'engager le secteur du tourisme à produire un tourisme plus durable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71717

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 août 2005, page 7538

**Réponse publiée le** : 27 septembre 2005, page 9074